



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 octobre 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1294 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 13 avril 2000, par laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter des rapports périodiques sur l'évolution de la situation en Angola et d'y formuler des recommandations quant aux nouvelles mesures qu'il pourrait envisager de prendre afin de promouvoir le processus de paix dans le pays. Il porte sur l'évolution de la situation depuis mon rapport du 11 avril 2001 (S/2001/351).

II. Évolution de la situation politique

2. Une animosité et une méfiance profondes, alimentées par une propagande haineuse, ont persisté entre le Gouvernement et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), que dirige M. Jonas Savimbi. Bien que la société civile fasse de plus en plus pression pour parvenir à un règlement politique, les combats se sont poursuivis sans relâche, avec des conséquences tragiques sur le plan humanitaire.

3. Les activités de guérilla de l'UNITA se sont étendues à plusieurs régions du pays, en particulier ces derniers mois. Le 4 mai, les forces de l'UNITA ont attaqué la localité de Caxito, dans la province de Bengo (à 60 kilomètres au nord-ouest de Luanda), tuant quelque 150 personnes et en blessant plusieurs autres; elles ont également enlevé 60 enfants d'une école tenue par une organisation non gouvernementale, pour les relâcher le 25 mai. Outre plusieurs autres cas d'embuscade et d'agression, l'UNITA a revendiqué le

tir dirigé en juin contre un avion du Programme alimentaire mondial (PAM) près de Kuito, dans la province de Bié, ainsi que l'attaque d'un train de voyageurs en août 2001 dans la province de Kwanza Norte, cette dernière ayant entraîné la mort de plus de 250 personnes et en blessant bien davantage. Le Secrétaire général a condamné l'attaque contre le train et a affirmé qu'il importait de trouver d'urgence un règlement politique au conflit (SG/SM/7916). À propos des attaques contre l'avion et le train, l'UNITA a prétendu qu'ils transportaient des éléments des forces gouvernementales et du matériel de guerre, ce que le Gouvernement a nié avec vigueur. Elle a également saisi l'occasion des deux incidents pour faire savoir qu'elle était disposée, en cas de geste ou d'initiative gouvernemental dans le sens d'un cessez-le-feu, à faire de même et pour réaffirmer qu'elle était disposée à dialoguer.

4. Après l'attaque de Caxito, le Comité interconfessionnel pour la paix en Angola (COIEPA) a publié un communiqué de presse le 29 mai, dans lequel il a lancé un appel à un cessez-le-feu immédiat et sans condition. Il a également réaffirmé que le Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe) constituait toujours la base de toute discussion future et a rappelé aux parties que toutes les questions délicates devaient être examinées à la table des négociations.

5. Dans un discours prononcé le 2 mai à Luanda à l'occasion de l'ouverture d'une conférence internationale, le Président José Eduardo dos Santos a expliqué que si son gouvernement avait opté pour une solution militaire au conflit en Angola, c'était en état de légitime défense. Il a également rappelé la proposition de paix en quatre points du Gouvernement, évoquée dans mon dernier rapport (S/2001/351, par. 6).



Il a ensuite demandé à M. Savimbi de faire savoir quand il se proposait de mettre un terme à la guerre et comment il comptait conclure l'Accord de Lusaka. Le 28 août, le Président dos Santos a invité de nouveau M. Savimbi à proclamer un cessez-le-feu, déposer les armes et participer au processus démocratique.

6. Le 13 mai, M. Savimbi a adressé une lettre à l'Église lui demandant de poursuivre la recherche de la paix et de la réconciliation nationale en Angola. Il a indiqué que l'UNITA était disposée à participer à un débat national sans exclusive sur les modalités de cessation de la guerre. Un mois plus tard, lors d'un entretien accordé à la BBC, M. Savimbi a souligné que son mouvement ne pouvait ni déclarer un cessez-le-feu unilatéral ni déposer les armes, étant donné qu'il n'existait pas de mécanisme de vérification. La direction de l'UNITA a par ailleurs publié un document intitulé « Propositions en vue d'une solution au conflit angolais », dans lequel elle propose la mise en place d'un gouvernement de transition et la création d'un Conseil supérieur de la paix composé des dirigeants historiques du Movimento Popular para a Libertação de Angola (MPLA), au pouvoir, de l'UNITA, de la Frente Nacional para a Libertação de Angola (FNLA) ainsi que d'autres dirigeants politiques et de la société civile. Le document demande en outre la reconnaissance réciproque de la culpabilité, l'abrogation de toutes les lois contre l'UNITA et la levée des sanctions par le Conseil de sécurité. En septembre, le Secrétaire aux relations extérieures de l'UNITA a également adressé au Secrétaire général une lettre dans laquelle il réaffirmait la manière dont l'UNITA interprète le Protocole de Lusaka.

7. Comme suite aux diverses initiatives proposées par l'UNITA, la Conférence épiscopale d'Angola et de São Tomé (CEAST) a renouvelé son appel en vue d'un cessez-le-feu bilatéral, simultané et urgent. Elle a également transmis à M. Savimbi une lettre signée par les évêques d'Afrique australe, dans laquelle ils formulent des propositions en vue du règlement du conflit angolais, notamment un cessez-le-feu bilatéral et simultané ainsi que l'amnistie. Au début de septembre, le général António Sebastião Dembo, Vice-Président de l'UNITA, a répondu favorablement aux propositions de la CEAST et du COIEPA. Un réseau de paix, composé de hauts dignitaires des églises et de la société civile, a par ailleurs été constitué au début de septembre.

8. Certains membres du MPLA ont rejeté les propositions de l'Église, faisant valoir qu'elles tendaient à mettre le Gouvernement et l'UNITA sur un pied d'égalité. L'UNITA a toutefois publié un communiqué de presse dans lequel elle a accusé réception de la lettre de l'Église et promis de prendre des mesures concrètes pour donner suite à l'appel des évêques en faveur de la paix. De son côté, le 27 avril, l'Assemblée nationale angolaise a décidé de constituer une commission spéciale de la paix et de la réconciliation nationale composée de 24 membres. Elle a également approuvé les propositions tendant à mettre en place des mécanismes propres à faciliter les contacts avec les parties belligérantes et autres protagonistes. La Commission, qui est présidée par un membre du parti au pouvoir, a six mois pour déposer son rapport.

9. En août, l'UNITA a rendu public un document intitulé « Propositions en vue d'une solution au conflit angolais », dans lequel elle proposait notamment la constitution d'un gouvernement de transition et la création d'un haut conseil de la paix composé des dirigeants des deux parties, ainsi que d'autres personnalités en vue des milieux politiques et de la société civile. Le Protocole de Lusaka demeurant la base du processus de paix, il est peu probable que la proposition de l'UNITA soit considérée comme une option viable.

10. La date des prochaines élections législatives a continué de provoquer une vive controverse. Au début du mois d'août, le Conseil de la République s'est réuni sous la présidence du Président dos Santos et a décidé de maintenir le calendrier prévu à l'origine, à savoir le deuxième semestre de 2002. Toutefois, la plupart des partis d'opposition ont fait valoir que la situation politique et militaire ne se prêtait guère à la tenue d'élections. Entre-temps, le 23 août, dans un discours prononcé au Comité central du MPLA, le parti au pouvoir, le Président dos Santos a annoncé qu'il avait l'intention de ne pas se présenter aux prochaines élections. Il a aussi fait savoir qu'avant que les élections ne puissent être organisées, il fallait réviser la loi électorale, adopter une nouvelle constitution, effectuer un recensement, réinstaller la majeure partie des déplacés et mettre en place des garanties de sécurité permettant la libre circulation des personnes.

11. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a continué de chercher à améliorer ses relations avec l'Angola. En mai 2001, le Président Laurent Gbagbo s'est rendu en visite officielle en Angola. Il a fait une déclaration à

l'Assemblée nationale réunie en séance spéciale, dans laquelle il a notamment promis de respecter strictement les sanctions contre l'UNITA, en veillant à ce que cette dernière n'utilise jamais plus le territoire de la Côte d'Ivoire comme base pour déstabiliser le Gouvernement angolais. Il s'est aussi engagé à reprendre avant la fin de juin 2001 tous les passeports ivoiriens délivrés à des membres de l'UNITA.

12. Les relations entre l'Angola et la Zambie ont elles aussi continué à s'améliorer. Au cours des six derniers mois, les Ministres des affaires étrangères et les Ministres de la défense des deux pays ont échangé des visites. En outre, le 26 juin, le Président dos Santos a assisté à Lusaka, avec ses homologues namibiens et zambiens, à une réunion tripartite consacrée à la coopération en matière de sécurité. Dans un discours prononcé lors de ce minisommet, le Président dos Santos a pris note avec satisfaction de la situation le long de la frontière entre l'Angola et la Zambie et a souligné la façon dont les deux pays contribuaient à la paix en Angola. Compte tenu de ces améliorations, les forces militaires des deux pays ont décidé de commencer à effectuer des patrouilles mixtes le long de leur frontière commune.

13. Le Conseil de sécurité a examiné la question de l'Angola le 20 septembre et une déclaration du Président du Conseil (S/PRST/2001/24) a été publiée, dans laquelle le Conseil a condamné avec la plus grande énergie les attaques terroristes lancées contre la population civile angolaise par les forces de l'UNITA. La déclaration indiquait aussi que le Conseil était résolu à maintenir les sanctions contre l'UNITA jusqu'à ce qu'il soit convaincu que les conditions énoncées dans ses résolutions pertinentes soient satisfaites. Le Conseil a estimé que l'ordre du jour pour la paix en quatre points proposé par le Gouvernement angolais était une indication utile des domaines dans lesquels un accord ou des progrès seraient possibles. Il a aussi encouragé le Gouvernement à promouvoir le processus de paix et s'est félicité à cet égard des initiatives prises par ledit gouvernement, ainsi que par le peuple angolais, y compris la société civile et les églises.

14. Le 21 septembre, j'ai rencontré M. Fernando da Piedade Dias dos Santos « Nandó », le Ministre de l'intérieur, qui a noté que les relations entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies s'étaient améliorées, et souligné que la communauté internationale avait un rôle à jouer, particulièrement en

fournissant une assistance pour l'administration du Fonds pour la paix et la réconciliation nationale et du projet pilote pour la réinstallation des populations affectées par le conflit, et pour la préparation des élections générales. J'ai rappelé que j'estimais que le conflit ne pouvait être réglé par des moyens militaires uniquement et qu'il faudrait être créatif pour trouver comment mettre fin à la guerre dans le cadre du Protocole de Lusaka.

15. Pendant la période considérée, des membres de l'Instance de surveillance des sanctions contre l'UNITA établie par la résolution 1295 (2000) du Conseil de sécurité se sont rendus plusieurs fois en Angola. Ils se sont entretenus avec des membres du Gouvernement et avec d'anciens chefs militaires de l'UNITA, ainsi qu'avec des représentants de la communauté diplomatique. L'Instance est censée soumettre un rapport complémentaire au Conseil au milieu du mois d'octobre.

16. Mon Conseiller chargé de missions spéciales en Afrique, Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint, s'est rendu en Angola au début du mois de mai 2001, pour s'entretenir avec le Gouvernement et d'autres parties concernées de la façon dont l'ONU pourrait contribuer à accélérer le processus de paix. M. Gambari s'est aussi entretenu avec plusieurs dirigeants politiques et personnalités religieuses, ainsi qu'avec des représentants d'organisations non gouvernementales et des membres de la communauté diplomatique. Il a été reçu en audience par le Président dos Santos auquel il a remis un message de ma part. Dans sa réponse, le 15 mai, le Président a noté les effets positifs des sanctions contre l'UNITA et il a demandé l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour le processus électoral prochain, pour l'exécution d'un projet pilote de réinstallation des ex-combattants victimes de la guerre et démobilisés ainsi que pour le Fonds pour la paix et la réconciliation nationale auquel le Gouvernement avait alloué 20 millions de dollars. En ce qui concerne le processus de paix, le Président dos Santos a promis de me communiquer dès que possible les résultats du débat mené dans le pays au sujet de cette question cruciale. À la suite de cette lettre et de ma réponse datée du 6 juin, dans laquelle j'ai promis l'aide de l'ONU dans les trois domaines considérés, une équipe interdisciplinaire dirigée par l'ONU a été envoyée en Angola à la fin du mois de septembre pour s'entretenir avec les autorités des détails de la demande. Depuis lors, la mission est

revenue au Siège et ses recommandations seront soigneusement examinées par le Secrétariat en vue de la suite à y donner.

III. Droits de l'homme

17. La situation des droits de l'homme a continué de souffrir du conflit en cours. Les principes humanitaires ont été en grande partie ignorés et les civils ont été victimes de nombreuses violations des droits de l'homme. Des embuscades tendues sur les routes principales et des mines mettaient leur vie en danger et limitaient leur liberté de mouvement. On a aussi signalé des pillages, des viols, des enlèvements, notamment d'enfants, que leurs ravisseurs utilisaient comme porteurs. L'UNITA a commencé récemment à s'attaquer aux civils avec une violence accrue. L'attaque d'un train civil dans la province de Kwanza Norte, dont l'UNITA a revendiqué la responsabilité, montre que la situation des droits de l'homme s'est gravement détériorée.

18. Grâce à sa collaboration avec les autorités gouvernementales et la société civile aux niveaux local et national, le Bureau des Nations Unies en Angola (BNUA) participe, dans le cadre de son programme de protection des droits de l'homme, à la création de mécanismes durables permettant aux citoyens angolais de connaître et d'exercer leurs droits, tout en fournissant un appui aux institutions gouvernementales chargées de leur protection. Le Bureau doit renforcer les activités qu'il mène au titre de ce programme pour mieux assurer le respect des lois et la protection des droits de l'homme. C'est là une tâche très difficile en raison de la faiblesse du système judiciaire national, qui est pratiquement non existant dans les zones rurales, notamment dans celles qui sont le plus gravement touchées par la guérilla.

19. Conscient de la fragilité des institutions du système judiciaire, le Gouvernement a demandé au BNUA d'étendre aux provinces ses activités en matière des droits de l'homme pour assurer la protection des citoyens dont les droits fondamentaux sont régulièrement violés. En réponse, et en collaboration avec le Gouvernement et la société civile, le Bureau a entrepris un grand nombre d'activités et de projets financés au moyen de contributions volontaires et visant à élargir l'accès à la justice. Il contribue ainsi à la mise en place d'un système de suivi des affaires, en collaboration avec le Bureau du Procureur général, les

services pénitentiaires et les départements nationaux des enquêtes pénales et de la police. Ce projet a pour but d'accroître l'efficacité du contrôle judiciaire en matière de détention provisoire et d'incarcération. Il ne s'applique, au stade actuel, qu'à Luanda, à l'exception du système relevant du Bureau du Procureur général, qui a été étendu aux provinces de Huila et de Benguela.

20. Le BNUA a également aidé le barreau angolais à étudier le fonctionnement du système judiciaire. Les résultats de cette étude, qui ont été examinés par un groupe composé de représentants des ministères et institutions intéressés, de l'Assemblée nationale et de la société civile, ont montré que le système judiciaire souffrait d'un manque grave de personnel qualifié et de ressources matérielles. Le Bureau s'est efforcé de remédier à l'absence de tribunaux d'instance et d'aide judiciaire pour les citoyens angolais, en collaboration avec le Gouvernement et dans le cadre de divers programmes tels que le programme non gouvernemental Mãos Livres et le projet d'aide judiciaire d'urgence. Le programme Mãos Livres a déjà été étendu aux provinces de Benguela et de Huila. Mais les 16 autres provinces ont grand besoin d'aide. Le Bureau est prêt à leur apporter cette aide, en donnant la priorité à celles qui en ont le plus besoin.

21. Le BNUA continue, à l'échelon national, à collaborer à des projets avec les forces armées angolaises (FAA), la police nationale angolaise, le Bureau du Procureur général et le Ministère de la justice en vue d'aider ces institutions à protéger les droits de l'homme. Il a aussi aidé la Neuvième Commission de l'Assemblée générale, qui fait office de médiateur pour les violations des droits de l'homme commises par des institutions et des services de l'État. La Commission n'a pas le personnel ni les ressources matérielles nécessaires pour examiner une moyenne de 60 plaintes par jour. Le projet a pour but de créer une base de données qui lui permettrait de mieux compiler et gérer les pétitions qu'elle reçoit. Au fur et à mesure qu'il progressera dans l'exécution de ces programmes au niveau central, le Bureau étendra graduellement ses activités d'appui aux provinces dans la mesure où la situation le permettra.

22. La question de la liberté d'expression est toujours préoccupante, bien qu'il existe quelques organes d'information indépendants à Luanda et à Benguela. Vu l'importance des prochaines élections, il est indispensable d'encourager la liberté d'expression non seulement à Luanda, où des affaires ont été plaidées

par des avocats appartenant à des organisations non gouvernementales, mais aussi, et surtout, dans les provinces. Le Bureau a maintenu et développé ses activités de sensibilisation en coopération avec le Département des droits de l'homme du Ministère de la justice et Radio Ecclesia, tant à Luanda que dans les provinces. De concert avec la station de radio nationale, le Bureau a radiodiffusé 24 pièces de théâtre relatives aux droits de l'homme dans quatre langues nationales.

23. Vu la nécessité d'assurer d'urgence la protection des personnes déplacées à l'intérieur du pays, la Division des droits de l'homme du BNUA a établi une collaboration étroite avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et a redoublé d'efforts pour assurer la stricte application de la stratégie des Nations Unies en matière de protection (avril 2001) dans le cadre général des normes minima pour la réinstallation des populations déplacées, que le Gouvernement a approuvées. La Division a été invitée à jouer un rôle majeur dans la définition d'un ensemble d'objectifs communs pour renforcer la capacité des collectivités et les mobiliser.

24. Trois secteurs clefs ont été identifiés pour les futures activités que le Bureau doit entreprendre dans le cadre de son programme de protection des droits de l'homme : l'accès à la justice, le droit des citoyens de participer aux affaires publiques et le rétablissement de la confiance. Le Bureau s'efforcera également d'intégrer pleinement ses activités en matière de droits de l'homme dans le cadre général de son mandat et de coopérer étroitement avec les organismes des Nations Unies en Angola.

IV. Situation humanitaire

25. Malgré les progrès tangibles accomplis au cours des six derniers mois sur le plan de la stabilisation des populations dans les zones accessibles, la situation humanitaire reste grave, tout particulièrement dans les régions inaccessibles, où il existe des indices certains d'une dégradation sensible des conditions de vie. À la fin du mois d'août, le nombre des personnes déplacées par la reprise des hostilités en décembre 1998 s'élevait à plus de 3 millions, dont environ 1,3 million ont été confirmées par des organismes humanitaires. Parmi les

provinces qui accueillent les plus vastes concentrations de déplacés figurent celles de Bié, Huila, Huambo et Malanje. Depuis mars 2001, la guerre et l'insécurité alimentaire ont fait plus de 165 000 nouveaux déplacés. Les inondations du mois d'avril dans le sud de l'Angola et les offensives du mois de mai ont entraîné le déplacement temporaire de 90 000 à 110 000 personnes supplémentaires pour une période de trois mois. En outre, l'insécurité croissante qui a régné dans le nord de la province d'Uige en juillet et août a contraint au moins 10 000 Angolais à se réfugier en République démocratique du Congo.

26. L'intensification des combats a créé une situation très grave dans la province de Bié. À Camacupa, les taux globaux de malnutrition ont dépassé 41% dans quatre sites en avril et atteint jusqu'à 46,6% au centre de transit de Descasque de Arroz. À la fin d'avril, les organismes humanitaires estimaient qu'au moins 40% des enfants touchés par la guerre à Camacupa étaient en danger de mort. Dans les centres d'alimentation thérapeutique installés dans la ville voisine de Kuito, les taux de mortalité ont atteint 24% au début du mois de juin, avant de baisser à la fin du même mois. Nonobstant une insécurité intermittente, on a ouvert un nouveau couloir d'accès à Camacupa en avril et lancé une opération humanitaire majeure dans le cadre de laquelle ont été effectuées des distributions massives d'aliments et d'articles de survie et des interventions d'urgence sur le plan de la nutrition, de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Grâce à cette aide humanitaire, à la mi-juillet les taux globaux de malnutrition avaient enregistré un recul notable tant à Camacupa qu'à Kuito. À partir de juillet, la situation est restée relativement stable dans ces deux villes, mais des personnes déplacées en provenance de zones inaccessibles de la province de Bié ont continué d'y arriver jusqu'à la fin septembre. À Camacupa, le nombre des personnes récemment déplacées est passé de 8 000 en juin à plus de 23 000 à la mi-septembre.

27. En mai, les organismes humanitaires ont établi une liste de 14 zones inaccessibles dont ils soupçonnaient que la situation était critique. Au cours des mois suivants, les populations déplacées venues de l'intérieur de la province de Bié et d'autres provinces ont signalé des niveaux de malnutrition extrêmes dans les zones inaccessibles de Cuemba, Ringoma, Umpulo et Munhango dans la province de Bié et de Mussende dans la province de Kwanza-Sul. En août, le nombre des zones inaccessibles inscrites sur la liste est passé

à 20, ce qui signalait une grave détérioration de la situation générale. On estimait à plus de 200 000 le nombre d'habitants de ces zones se trouvant en danger. Bien que le Gouvernement ait promis de distribuer directement de l'aide dans toutes les zones inaccessibles gravement touchées de la ligne de front, et en particulier à Cuemba et à Mussende, le volume d'aide distribué jusqu'à maintenant aux populations les plus affectées serait minime.

28. En juillet, des représentants du Gouvernement et des organismes humanitaires ont procédé à leur Évaluation rapide annuelle des besoins critiques de 29 zones accessibles réparties sur 12 provinces. Ils ont constaté que ce sont les personnes déplacées se trouvant dans les centres de transit, les personnes récemment déplacées et les habitants dépourvus de moyens de subsistance qui présentaient les cas les plus critiques. Sans doute une partie de la population ayant accès à des terres arables a-t-elle pu procéder à la récolte d'avril-mai, mais il ressort de l'Évaluation rapide que l'immense majorité des déplacés n'avaient pas accès à des terres arables et n'étaient pas en mesure de cultiver des produits alimentaires en quantité suffisante pour se nourrir. C'est dans les zones ayant accueilli de larges apports de populations récemment déplacées, notamment celles de Cuima et Chipipa (province de Huambo), Ganda et Cubal (province de Benguela) et Luena (province de Moxico) que l'on a constaté les taux de malnutrition les plus élevés. Ces taux étaient également élevés parmi les habitants de ces lieux dont les stratégies de survie sont soumises à une pression intense. Si des besoins ont été constatés dans l'ensemble de 29 zones accessibles, les besoins les plus aigus étaient concentrés dans quatre provinces (province de Bié, province de Moxico, nord de la province de Huila et centre de la province de Benguela). L'Évaluation rapide prévient qu'en cas de retrait ou de réduction de l'aide humanitaire, deux provinces supplémentaires, celles de Huambo et de Malanje, risquent de se trouver dans une situation critique.

29. Au cours de la période à l'examen, les taux de morbidité et de mortalité sont restés élevés dans de nombreuses zones, et tout particulièrement parmi les populations récemment déplacées hébergées dans des camps et des centres de transit surpeuplés. Le paludisme, l'anémie, les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques restent les maladies et les causes de décès les plus courantes. Un

approvisionnement inadéquat en médicaments essentiels et l'insuffisante dotation en personnel des établissements sanitaires ont exacerbé une situation sanitaire déjà précaire. Il en est résulté un certain nombre d'épidémies de maladies qu'il est normalement possible de prévenir, et notamment de rougeole dans la province de Uíge et de méningite dans la province de Benguela.

30. Les fortes pluies et les inondations des mois de mars et d'avril ont encore aggravé la situation humanitaire générale. Le long du littoral et dans d'autres régions, des dizaines de milliers de gens ont perdu leur maison et leurs champs, notamment dans la province de Benguela au centre et dans les provinces de Cunene, Huila et Namibe au sud du pays. L'accès aux zones touchées a été rendu très difficile par le fait que certaines routes ont été inondées, des ponts se sont effondrés et des installations ferroviaires ont été endommagées. Des expertises techniques ont été rapidement menées dans les 15 zones touchées par les inondations, sous la direction commune du Groupe technique de coordination de l'aide humanitaire et du Bureau de coordination de l'assistance humanitaire du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Au cours des trois mois qui ont suivi, les partenaires humanitaires ont mis en oeuvre un plan d'action consolidé tendant à stabiliser la situation et à restaurer les moyens de subsistance des populations. De son côté, le Gouvernement a débloqué des crédits pour réparer les dommages subis par l'infrastructure.

31. Trois cycles de Journées nationales de vaccination contre la poliomyélite ont été menés au cours de la période à l'examen (juillet, août et septembre). Les journées de juillet ont marqué la première fois qu'une campagne synchronisée était tenue avec des pays voisins (République démocratique du Congo et Zambie). Malgré des améliorations notables du taux de couverture, plus de 20 municipalités n'ont pu être jointes et d'importants secteurs de 48 autres municipalités ont été insuffisamment couverts pendant la campagne de juillet. Pendant la campagne d'août, ce sont 19 municipalités qu'il n'a pas été possible d'atteindre.

Accès et sécurité

32. Contrairement aux attentes, l'accès aux populations à risque, en particulier dans les zones nouvelles, ne s'est pas amélioré durant la période

considérée. Les périmètres de sécurité autour des villes de province sont restés limités et, dans six zones (Moxico, Bié, Malange, Uíge, Bengo et Kuando Kubango), ont été réduits sous des pressions intenses. Les liaisons routières entre les capitales sont restées peu sûres au centre et à l'est du pays et il n'a été établi qu'un seul couloir de transport terrestre vers Camacupa.

33. L'état des pistes d'atterrissage à Luena, Kuito Kuanavale, Uíge et Kuito ne s'est pas amélioré. Bien que le Gouvernement se soit engagé à réparer immédiatement la piste de Kuito, les progrès ont été lents. Le PAM n'a pu acheminer que 60 % des produits nécessaires à Kuito. En mai, le manque de carburant pour les opérations aériennes au départ de la plateforme de Catumbela (province de Benguela) a empêché que l'aide soit distribuée dans toutes les zones du pays. À Malange, les activités de déminage et de réinstallation ont dû être également réduites faute de carburant.

34. Les conditions de sécurité sont restées précaires. Plus de 300 attaques armées ont été dirigées contre des convois commerciaux, des lieux de réinstallation et des agglomérations. Le 5 mai, une attaque commise contre Caxito, capitale de la province de Bengo à 60 kilomètres de Luanda, a entraîné le déplacement temporaire de 50 000 à 70 000 personnes en direction de Luanda. Durant l'attaque, un nombre indéterminé de civils ont été tués, dont quatre agents d'ONG humanitaires. Quarante-neuf agents humanitaires ont été immédiatement rapatriés à Luanda. Au moins 60 enfants, un enseignant et un nombre non confirmé de civils adultes ont été enlevés. Le 25 mai, 60 enfants et deux adultes ont été relâchés dans la province de Kwanza Norte. Un autre groupe de 35 enfants a été porté disparu à la suite de l'attaque.

35. Le 21 mai, Golungo Alto (province de Kwanza Norte) a été attaqué et a entraîné le déplacement de plus de 4 000 personnes en direction de N'Dalatando, capitale de la province. Plusieurs agents humanitaires nationaux ont été capturés, pour être ensuite libérés. En juin, l'insécurité et les combats ont sévi dans six capitales de province (Uíge, Kuito, Saurimo, N'Dalatando, Huambo et Malange) ou aux alentours. Le 28 juin, Uíge a été attaqué. Quarante-trois agents humanitaires de l'ONU et d'ONG ont été rappelés à Luanda pendant deux semaines environ. À la mi-septembre, à la suite d'attaques contre Muxaluando

(province de Bengo), 12 000 personnes au moins ont cherché refuge à Caxito.

36. En juin, deux avions cargo du PAM clairement marqués ont été attaqués au-dessus de Luena (province de Moxico) et de Kuito (province de Bié), à la suite de quoi le PAM a suspendu ses vols pendant sept jours. Cette mesure a entravé les secours humanitaires en Angola et ralenti le transport des passagers et des marchandises. Les explosions de mines ont également restreint les opérations humanitaires et continué de causer de graves souffrances. Durant la période considérée, plus de 200 personnes ont été tuées ou blessées par mine dans 15 provinces.

Protection

37. Les problèmes de protection ont continué d'être très préoccupants, en particulier dans les zones militairement contestées, où les opérations de contre-insurrection et de guérilla visant directement les populations ont conduit à des violences considérables. Au cours de la période, les violations ont inclus déplacements forcés, enlèvements, actes de pillage et de harcèlement, voies de fait et recrutement d'enfants mineurs. De 70 à 90% des Angolais n'ont pas de papiers officiels ni de pièces d'identité.

38. Dans le cadre des efforts actuels visant à établir des mécanismes concrets de protection, sept ateliers ont eu lieu dans ce domaine au niveau des provinces. Ils ont été conduits par une équipe de Luanda comprenant des représentants du Bureau du Procureur général, des FAA, de la police nationale angolaise, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du HCR et du Ministère des affaires sociales et de la réinsertion. Ils avaient pour objet de sensibiliser les principaux acteurs aux principes humanitaires et d'établir un plan concret de protection au niveau des provinces. Chaque atelier réunissait de 30 à 40 représentants des ministères du Gouvernement, des FAA, de la police nationale angolaise, du Bureau du Procureur général, des ONG nationales et internationales, des organisations religieuses et communautaires et des organismes des Nations Unies. À la fin du mois d'août, 10 plans de protection au niveau des provinces avaient été mis au point et six avaient été officiellement approuvés dans les provinces de Malange, Benguela, Bié, Zaïre, Kuando Kubango et Kwanza Norte. Dans trois provinces (Benguela, Bié et

Kuando Kubango), des sous-groupes de protection ont été constitués et fonctionnent à l'heure actuelle.

Réinstallation et retour

39. Contrairement aux attentes, la réinstallation à grande échelle n'a pas été possible durant la période considérée en raison de la détérioration des conditions de sécurité. Bien que les partenaires aient prévu de réinstaller 500 000 personnes déplacées durant l'année, seules 67 000 ont pu l'être entre mars et septembre dans une quinzaine de sites. Marquant une tendance préoccupante, les lieux de réinstallation ont fait l'objet d'un nombre croissant d'attaques. Entre avril et la mi-août, 33 attaques se sont produites, dont plusieurs dans des zones précédemment jugées sûres (Dombe Grande, Cubal, Cacula, Golungo Alto, Caxito et la ville d'Uíge).

40. Durant la période examinée, environ 50 % de toutes les initiatives en matière de réinstallation ont été réalisées conformément aux conditions préalables décrites dans les normes de réinstallation des populations déplacées. L'évaluation rapide des besoins critiques a indiqué des problèmes de conformité dans les provinces suivantes : Kwanza Norte, Huila, Malange, Moxico, Namibe, Cuando, Kubango, Lunda Sul, Cunene, Benguela et Huambo. En août, le *regulamento* (règlement) portant application des normes a été mis au point après six mois de consultations intenses. L'objet de ce texte est d'établir des procédures contraignantes garantissant l'application des normes dans l'ensemble du pays et définissant des critères pour la surveillance du processus de réinstallation. À la suite de la diffusion du *regulamento*, le respect des normes devrait s'améliorer sensiblement durant les mois à venir.

41. Dans le cadre d'un effort considérable visant à améliorer les conditions de vie de la plupart des personnes déplacées les plus touchées, plus de 30 centres de transit ont été fermés depuis avril 2000 et les quelque 20 000 personnes qui s'y trouvaient ont été réinstallées dans des sites temporaires. Au cours de la période considérée, quatre centres de transit ont été fermés (deux à Ganda, dans la province de Benguela, et deux à Luena, dans la province de Moxico) et 1 500 personnes ont été réinstallées. De plus, un centre de transit a été transformé en installation d'accueil à Balombo (province de Benguela). À la mi-septembre, 13 centres de transit étaient encore ouverts, bien que

l'on s'emploie actuellement à en fermer un plus grand nombre d'ici à la fin de l'année.

42. Les agences estiment que, durant la période considérée, environ 60 000 personnes déplacées ont regagné leur région d'origine dans les provinces de Bié, Huambo, Huila, Malange et Moxico. De plus, des mouvements de retours spontanés, dont l'ampleur est inconnue, se seraient produits dans plusieurs zones inaccessibles. Dans les provinces de Bengo, Malange et Uíge, des milliers de personnes qui étaient rentrées chez elles ont été de nouveau déplacées en raison de la remontée de l'insécurité.

Sécurité alimentaire

43. L'évaluation des récoltes et de l'approvisionnement alimentaire conduite en mai par le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a confirmé que semences et outils avaient été distribués en plus grandes quantités durant la campagne 2000/01 que durant la précédente. De plus, la plupart des gens avaient eu plus facilement accès aux zones de terres agricoles. D'après les données communiquées par le Bureau de la sécurité alimentaire du Ministère de l'agriculture, les résidents et les personnes déplacées ont cultivé quelque 2 120 000 hectares durant la dernière campagne agricole, les plus fortes augmentations de superficie des terres cultivées ayant été enregistrées dans les provinces de Huambo, Huila, Uíge et Kwanza Sul. De ce fait, la production totale s'est accrue, malgré des périodes sèches dans la région du nord et des inondations dans les provinces du sud.

44. Entre mars et septembre 2001, le PAM avait prévu de distribuer une moyenne de 13 186 tonnes de vivres par mois à 896 309 bénéficiaires dans 17 provinces, mais l'insécurité, les pénuries de combustible, les fermetures et travaux de réfection d'aéroports et la rareté de certains produits ont fait que les distributions effectives sont restées inférieures à ses prévisions. En avril, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ramenait de 328 000 à 28 000 le nombre des bénéficiaires de son aide à Huambo. En mars, le PAM a mis en application un nouveau système d'enregistrement destiné à mieux cibler les bénéficiaires, et en juin, quelque 40 000 familles récemment déplacées avaient été ainsi enregistrées.

Coordination de l'aide humanitaire

45. Les progrès de la coordination se sont poursuivis durant la période considérée. À la mi-mars, le réseau interinstitutions de haut niveau pour les personnes déplacées, qui est dirigé par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les personnes déplacées, ainsi que des représentants de la FAO, du HCR, de l'UNICEF, du PAM, du Bureau du Représentant du Secrétaire général chargé d'examiner la question des personnes déplacées et de la communauté des organisations non gouvernementales, ont effectué une mission en Angola. L'équipe de la mission a évalué la nature et l'ampleur des besoins d'aide et de protection des personnes déplacées et examiné les capacités opérationnelles des acteurs humanitaires. Elle a aussi fait le point des progrès réalisés dans l'application des recommandations formulées par le Représentant du Secrétaire général chargé d'examiner la question des personnes déplacées à la suite de son séjour de novembre 2000 en Angola. Les membres de la mission, qui ont rencontré des représentants du Gouvernement et d'un grand nombre de partenaires humanitaires divers et visité des lieux de regroupement de personnes déplacées dans les provinces de Bié, Huambo et Luanda, se sont déclarés préoccupés par les allégations portées à leur connaissance d'atteintes aux droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire consistant en réinstallations forcées, cas de civils pris pour cibles, enrôlements forcés, pillage des approvisionnements humanitaires et violences sexuelles.

46. En août, la Directrice exécutive de l'UNICEF, Mme Carol Bellamy, s'est rendue en Angola. Sa mission avait pour but de soutenir la campagne d'élimination de la polio et d'aider à lancer une nouvelle campagne d'enregistrement des naissances. De plus, elle a effectué une évaluation de la situation des enfants en Angola et, à la demande du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, fait le point de la situation humanitaire en général. À la suite de réunions avec des représentants du Gouvernement et les partenaires humanitaires ainsi que de visites sur le terrain dans les provinces de Bié, Cabinda et Malange, la Directrice exécutive s'est déclarée très inquiète de la faiblesse des niveaux d'instruction des enfants et a souligné combien il importait d'élargir l'accès aux secteurs sociaux et d'accroître les ressources que le Gouvernement leur consacrait.

47. D'autre part, le Groupe de coordination des opérations humanitaires, coprésidé par le Ministre des affaires sociales et de la réinsertion et le coordonnateur des opérations humanitaires par intérim, s'est réuni en avril à Luanda pour examiner la situation humanitaire en Angola, ce qui a permis d'aller de l'avant. Suivant une formule nouvelle de partage de l'information mise au point conjointement sur le terrain par les représentants du Gouvernement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Unité technique de coordination de l'assistance humanitaire (UTCAH) a présenté un aperçu de la situation humanitaire dans les 18 provinces du pays centré sur les besoins critiques, ainsi que les grandes lignes d'un plan de travail de deux mois pour chaque province. À l'occasion de cette réunion ont aussi été présentés les priorités et plans de travail des trois sous-groupes nationaux respectivement chargés des questions de sécurité alimentaire et agriculture, santé et nutrition et personnes déplacées et réfugiés.

48. En avril également, le deuxième Plan d'action national d'urgence a été établi sous la direction de l'UTCAH. Préparé par 11 ministères et départements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, ce plan était axé sur les actions que le Gouvernement aurait à mener dans sept secteurs et traçait un cadre général aux interventions humanitaires pour la période de mai 2001 à mai 2002. En août, plus de 210 délégués du Gouvernement et membres du personnel de terrain des Nations Unies ont assisté au deuxième atelier de planification organisé pour les 18 provinces. En septembre, des plans d'action d'urgence ont été élaborés sous la direction du Gouvernement pour chacune des provinces. En chaque cas, le plan définit les priorités humanitaires et indique les mesures concrètes que les partenaires prendront durant l'année à venir. Pour assurer la complémentarité des interventions respectives du Gouvernement et des Nations Unies, ces plans provinciaux serviront de base à l'Appel global interinstitutions de 2002.

49. À la mi-août, le Gouvernement a annoncé la création de la Commission nationale intersectorielle du déminage et de l'aide humanitaire (CNIDAH), qui relève du Conseil des ministres. Chargée de coordonner les activités de déminage ainsi que l'aide aux victimes des mines, elle se compose des ministres des affaires sociales et de la réinsertion, de la santé, de l'agriculture et du développement rural, de l'administration territoriale, des relations extérieures, de la défense et

de l'intérieur, des FAA et de six représentants d'organisations non gouvernementales nationales et internationales.

V. Situation économique et sociale

50. Pendant la période à l'examen, la situation macroéconomique s'est quelque peu stabilisée, encore que beaucoup des objectifs macroéconomiques fixés dans le Programme contrôlé par le personnel (MSP) du Fonds monétaire international (FMI) n'aient pas été atteints. Par exemple, le taux annuel d'inflation a été ramené à 173 % en juin 2001, à comparer à plus de 400 % l'an d'avant, mais il dépassait encore l'objectif de 150 % que prévoyait le Programme pour ce mois-là. Il est tombé à 131 % en août.

51. L'inflation semble avoir ralenti malgré une impasse budgétaire toujours importante, phénomène qui ne s'explique que par les interventions de la Banque centrale visant à limiter la dépréciation du kwanza grâce à la vente de devises sur le marché local. C'est pourquoi le Gouvernement n'a pu atteindre l'objectif du Programme en matière de réserves internationales et qu'il a dépassé le plafond de l'endettement extérieur. Au mois d'août, il a souscrit auprès d'un consortium de banques internationales un nouvel emprunt de 600 millions de dollars garanti par le pétrole, opération qui allonge la liste onéreuse d'emprunts commerciaux qu'il doit rembourser à l'aide des livraisons de pétrole à venir.

52. Les exportations de pétrole (près de 7 milliards de dollars en 2000) devraient avoir légèrement chuté en 2001 à cause d'un fléchissement mineur des cours et d'un palier temporaire dans la courbe ascendante à long terme d'une production qui se situe actuellement aux alentours de 740 000 barils/jour. La mise en production du nouveau grand champ pétrolifère de Girassol en fin d'année devrait porter ce volume à 950 000 barils/jour en 2002. La forte augmentation des exportations de pétrole devrait atténuer de façon appréciable les pressions budgétaires et les difficultés de balance des paiements, à moins d'une forte chute des cours mondiaux.

53. Le Programme, lancé en juillet 2000, s'est achevé en juin 2001. Il avait pour objectifs principaux de restaurer la stabilité macroéconomique, de rendre plus transparentes les activités du secteur public et de mettre en oeuvre une série de réformes structurelles. Le

FMI, qui a envoyé une mission d'examen en juillet, a constaté certains progrès dans la réforme des structures (par exemple le lancement d'une étude analytique du secteur pétrolier), mais il a indiqué que beaucoup d'initiatives n'avaient pas encore abouti. Il fallait intervenir d'urgence pour améliorer la production et publier les données relatives aux recettes, aux dépenses et aux emprunts extérieurs de l'État. Le Programme est officiellement terminé, mais le délai de mise en oeuvre des mesures a été prorogé au mois d'octobre 2001, à la demande du Gouvernement. Le FMI et les autorités compétentes sont convenus que l'on pourra discuter de l'éventuelle mise en place d'une facilité pour la croissance et la réduction de la pauvreté une fois que les objectifs du Programme auront été atteints.

54. L'une des mesures inscrites au Programme était l'élaboration d'un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté « I-PRSP ». Le Gouvernement ayant achevé un premier projet en février 2001, les organismes des Nations Unies présents en Angola ont rédigé un mémorandum à ce propos en s'inspirant des observations et des suggestions faites par chacun d'eux. Ce mémorandum a été présenté le 2 mai au Ministre de la planification par le coordonnateur résident par intérim. Le Gouvernement poursuit l'élaboration du document et il a demandé l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale pour parachever le texte. Cependant, hormis un séminaire sur les secteurs sociaux et la lutte contre la pauvreté qui s'est tenu auprès du Ministère de la planification les 18 et 19 juillet, on n'a pas encore entamé les consultations avec la société civile et l'Assemblée nationale sur la stratégie de la lutte contre la pauvreté.

55. Au séminaire de juillet, le Gouvernement a fait connaître les données préliminaires issues de l'Enquête sur le budget des ménages 2000-2001, menée par les services nationaux de statistique et qui a confirmé la gravité du paupérisme. Ces données, qui concernent presque exclusivement les zones urbaines et laissent de côté certaines des régions les plus touchées par la guerre, attestent que 63 % des ménages vivent en deçà du seuil de pauvreté. Chose plus inquiétante encore, le quart des ménages se situe en-dessous du seuil d'indigence fixé à 0,60 dollar des États-Unis par adulte (ce qui ne correspond qu'à la ration calorique de base).

56. Prenant une initiative qui a suscité une polémique considérable, notamment les protestations des intéressés, le gouvernement provincial de Luanda a

entrepris de démolir les habitations des 50 000 résidents du bidonville de Boavista, en invoquant des risques d'érosion, et de reloger les déplacés à 40 kilomètres de la ville, où des tentes leur ont été fournies. Les démolitions et la réinstallation ont commencé en juillet et se poursuivent par étapes, en dépit des protestations du comité des habitants de Boavista et des militants des droits de l'homme qui les soutiennent, qui se plaignent de ne pas avoir été consultés, de ne pas être indemnisés de la perte de leurs biens et d'être évincés de force vers un site éloigné des lieux où ils trouvent du travail et un revenu.

57. La campagne d'éradication de la poliomyélite s'est poursuivie, le troisième cycle de journées nationales de vaccination s'étant déroulé entre le 14 et le 16 septembre avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF et d'autres partenaires internationaux. Selon les données du Ministère de la santé, le deuxième cycle de vaccination (11-13 août) a permis de vacciner près de 3,6 millions de moins de 5 ans – sur un effectif de 3,8 millions –, dans 123 des 164 *municípios*. Cependant, les difficultés d'accès s'aggravant, on constate une légère réduction de la couverture géographique par rapport au premier cycle (6-8 juillet), qui avait touché 139 *municípios*. L'Angola n'en paraît pas moins engagé sur la voie de l'éradication de la poliomyélite, à condition que la campagne se poursuive, que les services de vaccination systématique soient renforcés et qu'ils puissent s'appuyer sur un réseau de veille épidémiologique efficace. Depuis septembre 2000, aucun cas d'infection par un poliovirus sauvage n'a été confirmé.

VI. Observations

58. Au début de l'année, il était permis d'espérer que le conflit cède la place à un dialogue susceptible d'amener les parties à un règlement pacifique de leurs différends. Malheureusement, l'intensification et la fréquence des actions de guérilla des forces de l'UNITA, dirigées en particulier contre des civils innocents, y compris des femmes et des enfants, ont plongé le pays dans une nouvelle impasse politique et militaire.

59. Toutefois, certains signes permettent d'espérer un règlement du conflit et c'est la société civile qui continue à en appeler à un règlement politique avec le plus de vigueur. En fait, aussi bien le Gouvernement que l'UNITA ont réaffirmé la validité du Protocole de

Lusaka comme base de la paix en Angola, même s'ils ont encore des interprétations différentes quant aux moyens d'en appliquer les dispositions pertinentes. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient continuer à exercer leur influence et à aider les parties à trouver une solution de paix durable dans le cadre du Protocole.

60. Le conflit en cours continue d'affecter gravement la situation des droits de l'homme en Angola, en particulier dans les provinces et les zones où se déroulent des opérations de guérilla. Outre les activités de renforcement des institutions et des capacités en cours à Luanda, plusieurs initiatives ont été prises pour appuyer les activités dans les provinces. La situation humanitaire demeure également grave, en particulier dans les régions inaccessibles, où l'on pense que les conditions de vie se détériorent. Les institutions humanitaires poursuivent les activités d'appui dans toutes les régions, mais je demande au Gouvernement et à la communauté internationale d'apporter une aide humanitaire, en particulier aux populations civiles vivant dans les zones inaccessibles.

61. À la demande du Gouvernement angolais, mon Conseiller chargé de missions spéciales en Afrique se rendra en Angola avant la fin de l'année pour des consultations avec le Gouvernement, les partis politiques et des représentants de la société civile pour déterminer comment l'Organisation des Nations Unies peut apporter une contribution optimale à la recherche d'une paix négociée dans le pays. Il tiendra également des consultations sur la demande formulée par le Gouvernement en vue d'obtenir un appui et une aide de l'Organisation pour ce qui est des élections devant se tenir à la fin de 2002 ou en 2003, du projet pilote et du Fonds pour la paix et la réconciliation nationale.

62. Grâce aux efforts du BNUA et en particulier de mon Conseiller chargé de missions spéciales en Afrique, ainsi que de mon Représentant en Angola, de larges contacts ont été établis avec le Gouvernement, les partis politiques, la société civile et l'Église, contacts qui pourraient constituer des fondements solides en vue de la recherche commune d'un règlement pacifique du conflit. Le Bureau continue de jouer un rôle essentiel en fournissant une assistance au Gouvernement et au peuple angolais dans les domaines des droits de l'homme et du renforcement des capacités, ainsi que dans celui, crucial, de l'aide humanitaire. Outre qu'il suit la situation sur le terrain, le Bureau des Nations Unies en Angola symbolise de

manière significative l'engagement continu de la communauté internationale en faveur de la cause pressante de la paix, de l'harmonie et de la prospérité en Angola. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat du BNUA pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 avril 2002.
